



Déclaration préalable de l'UNSA Education

CHS-CT du 4 octobre 2018

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT

L'UNSA Education apprécie qu'un CHSCT se tienne enfin au sujet du collège de Vagney. Mme Delaunay, directrice de cabinet, avait écrit en effet qu'elle « réunirai(t) un CHSCTD une fois toutes les expertises et conclusions abouties qui permettront aux membres du CHSCTD d'émettre les préconisations les plus adaptées »

En effet, après avoir appris par la presse l'évacuation du collège le jeudi 13 septembre suite à un tremblement ressenti le mercredi, nous avons marqué notre étonnement car rien n'avait été évoqué au CHSCT du jeudi matin (ce que nous pouvons comprendre au regard de la nécessité de trouver des solutions rapidement).

Une réponse des services précise – je cite – « que le CHSCTD qui se réunissait ce jour n'a pu être informé car les éléments, relatifs à cette situation, ne sont parvenus dans mes services qu'en fin de matinée. »

Face à cette situation, le chef d'établissement ainsi que la collectivité ont eu comme priorité de mettre en sécurité les élèves et les personnels. »

Mettre chacun en sécurité est en effet une priorité mais il convient que l'information circule plus rapidement entre les établissements et l'administration : le CHSCT constate que l'administration a encore du travail pour développer l'information des personnels et développer une culture de santé et sécurité au travail !

Les membres du CHSCT demandent à ce que l'information soit faite à tous les personnels : ils doivent renseigner les registres dès que la situation l'exige .

Trois semaines plus tard, on peut cependant souligner l'efficacité des services de l'Education Nationale, du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour avoir trouvé en 8 jours une solution pour accueillir l'ensemble du collège de Vagney au LP de Saulxures.

On comprend que le danger était réel. Dans un courrier des enseignants à la direction de l'éducation et du conseil départemental, sous couvert de Mme la principale, les enseignants signalaient déjà en mai 2018 :- je cite –« *L'état général de notre établissement ... présente des signes visibles de grande fatigue au niveau de sa structure et par conséquent de sa résistance.* »

UNSA Education Vosges

**4 Côte Vinseaux
88000 EPINAL**

03.29.82.12.44/88@se-unsa.org

**la fédération des métiers
de l'Éducation**



Aussi nous demandons les résultats des carottages effectués au collège de Vagney déjà avant les « événements », en mai, alors que le collège avait déjà été évacué pour le risque amiante.

Mi septembre, M. Le DASEN a écrit au personnel « *Cette étape qui se veut transitoire permettra au Conseil Départemental d'installer des espaces mobiles dans la cour du collège afin que l'ensemble de la communauté éducative réintègre le site de Vagney après les vacances de la Toussaint.* »

Il était alors question d'aménager des Algeco à Vagney pour revenir sur le site à la rentrée des congés d'automne mais il apparaît maintenant qu'aucune partie du collège de Vagney ne sera réutilisée, avec les risques liés aux intempéries, pluie, vent neige... que la construction d'Algeco sera donc plus longue à réaliser et que cette situation est amenée à durer ? De plus, on entend qu'il faudrait 5 millions d'euros et presque une année d'installation pour construire 3 niveaux d'éléments mobiles dont la surface sera la moitié de celle nécessaire ?

Or si le provisoire dure, il convient d'être particulièrement vigilants sur les points suivants :

Pour les locaux, comment envisager à Saulxures un CDI et une salle de permanence qui permettent de bonnes conditions de travail pour les élèves et leurs enseignants ?

Comment retrouver une amplitude horaire qui permette d'assurer toutes les heures de cours ? Est-il possible de « prendre » des salles sur l'ancien internat ? Un CDI ? L'absence de préau et le manque d'espace SONT EGALEMENT A METTRE EN AVANT

La cohabitation des collégiens avec les lycéens pose problème au sujet de l'usage du téléphone portable par exemple, comment établir un règlement unique ? les espaces fumeurs ? le « trafic » de sucreries du distributeur ? La disposition des locaux fait que les toilettes par exemple sont placées en retrait et que la surveillance des espaces élèves est compliquée. De plus, la contrainte des transports et l'absence d'espace disponible font qu'il n'y a pas de « retenue » possible et que les collégiens profitent de cette absence de sanctions. Pour toutes ces raisons, les collègues demandent le renfort d'un personnel CPE et espèrent l'arrivée des services civiques demandés.

A ce sujet, comment sont organisées les responsabilités au sein de l'établissement de Saulxures ? Devient-il « cité scolaire » ?

Quid des Registres Santé Sécurité au Travail (RSST), du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), du règlement intérieur ?

Administrativement toujours, M. le DASEN a écrit aux personnels le 14 septembre – je cite - « *d'un point de vue administratif vous resterez titulaire de votre poste au collège de Vagney et un courrier précisera votre nouvelle affectation temporaire* »

Le personnel est-il « protégé » lors de ce nouveau trajet professionnel ?

En outre, pour les personnels, le changement de lieu de travail ne peut s'effectuer sans une compensation : heure supplémentaire comme entre deux établissements non limitrophes par exemple ?

Nous tenons à souligner les points positifs que sont l'organisation d'une réunion hebdomadaire entre enseignants et administration pour exposer les difficultés et rechercher des solutions. Nous apprécions également l'idée d'une commission 3 professeurs, 3 parents et le conseil départemental. Cette commission ainsi structurée laisse à penser qu'il s'agirait d'une CHS d'établissement ; il convient donc de s'interroger sur sa finalité : être la CHS commune aux 2 établissements ou n'être que celle du collège ? De plus quid de la place du chef d'établissement dans cette commission (ou de son représentant).

Les membres du CHSCT demandent à être destinataires des travaux de cette commission afin d'avoir en temps réels une vision des conditions de travail du personnel.

Pour finir, l'Unsa Education demande au conseil départemental une étude des risques liés à la structure métallique des bâtiments dans tous les établissements similaires du département.

Merci pour votre attention.

UNSA Education Vosges

**4 Côte Vinseaux
88000 EPINAL**

03.29.82.12.44/88@se-unsa.org

**la fédération des métiers
de l'Éducation**

